

Termes de Référence

Pour la sélection d'un(e) expert(e) en ingénierie de la formation et innovation pédagogique

Dans le cadre du projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement « ARESSE », mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique et financé par l'Union européenne à travers le volet recherche verte de son Programme « Tunisie Verte & Durable » pour l'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie, l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) et la Direction Générale de la Rénovation Universitaire (DGRU) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) prévoient de financer des projets de renforcement des formations dans le secteur de l'environnement, et ce dans le cadre de la composante 1 « Formation et Employabilité » du projet.

Dans ce contexte, l'ANPR et la DGRU comptent sélectionner, à travers cet appel, **un(e) expert(e) spécialisé(e) dans l'ingénierie de la formation et innovation pédagogique.**

1. Mission

L'expert(e) aura pour mission de fournir un accompagnement technique et méthodologique en ingénierie de la formation et en innovation pédagogique aux porteurs de projets de montage et/ou renforcement des formations en mastère.

Il/elle les accompagnera dans la conception et la structuration de leurs offres de formation, la définition des compétences visées tout en tenant compte des dimensions liées à l'employabilité et aux besoins du marché.

Il/elle contribuera également à la planification de ces projets, qu'il s'agisse du renforcement de mastères existants ou de montage de nouveaux mastères dans le domaine de l'environnement, conformément aux lignes directrices de l'appel à propositions.

L'expert(e) retenu(e) sera appelé(e) à fournir un plan d'accompagnement, les supports et documents utilisés lors des sessions d'accompagnement, ainsi que des fiches d'évaluation de la mission.

Les sessions d'accompagnement seront organisées par groupe, avec un maximum de 15 participants par groupe en présentiel.

L'ANPR s'engage, de son côté :

- À mettre à la disposition de l'expert(e) une salle de formation avec les différents aspects logistiques ;
- A fournir toutes les données et accompagnement instantanés nécessaires à l'accomplissement de la mission.



2. Profil

Le/la candidat(e) souhaitant participer à cet appel peut être une personne physique ou une personne morale (cabinet de conseil ou bureau d'études).

a. Diplôme : Diplôme universitaire d'au moins Bac+5 ou équivalent.

b. Compétences spécifiques :

- i. Expérience avérée dans l'ingénierie de la formation et l'innovation pédagogique (Digital Learning, outils numériques ...);
- ii. Expérience dans le renforcement et/ou de conception de programme de formation en adéquation avec les besoins du milieu socio-économique (marché de l'emploi);
- iii. Compétences en animation d'ateliers/séminaires/conférences de formation et d'accompagnement dans l'ingénierie de la formation et l'innovation pédagogique ou domaine connexe;
- iv. Maîtrise de la conception et/ou d'amélioration de programme de formation à travers les approches par compétences;
- v. Expérience dans le domaine de l'environnement est un atout.

c. Langue : Parfaite maîtrise de la langue française (écrit et oral).

- NB :**
- (i) Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas, la conformité aux exigences du présent appel à candidatures sera analysé sur la base du CV de la personne physique désignée.
 - (ii) Tout(e) fonctionnaire exerçant une fonction publique sera invité(e) à présenter les autorisations nécessaires dans la phase de contractualisation.

3. Charge de travail

La charge de travail estimée pour la réalisation des sessions d'accompagnement est de **12 hommes-jours (h/j)**, répartis sur la période juin-juillet 2026, qui seront organisées sur trois régions ainsi qu'à la rédaction des documents requis.

Le calendrier des sessions d'accompagnement ainsi que la remise des livrables seront définis d'un commun accord entre l'ANPR, la DGRU et l'expert(e) retenu(e), lors de la phase de contractualisation.

4. Lieu des sessions d'accompagnement

Les sessions d'accompagnement se dérouleront dans les régions du Nord, du Centre et du Sud.

5. Critères d'évaluation

Chaque dossier de candidature présenté dans les délais prévus et respectant l'anonymat sera examiné par une commission compétente qui procèdera à sa vérification et son examen en lui attribuant une **note technique** et une **note financière**.



- a) **Notation Technique** : La note technique sera attribuée conformément à la grille d'évaluation suivante :

Critère	Pondération
1. Formation académique : Diplôme universitaire d'au moins Bac+5 ou équivalent.	10 points
2. Parcours professionnel.	10 points
3. Expérience et antécédents dans <u>des missions d'assistance technique</u> en ingénierie de la formation et l'innovation pédagogique (Digital Learning, outils numériques...).	20 points
4. Expérience et antécédents dans le renforcement et/ou de conception de programme de formation en adéquation avec les besoins du milieu socio-économique (marché de l'emploi).	25 points
5. Maîtrise de la conception et/ou d'amélioration de programme de formation à travers les approches par compétences via des participations à des formations.	10 points
6. Compétences en animation d'ateliers de formation et d'accompagnement / intervention dans des séminaires/conférences dans l'ingénierie de la formation et l'innovation pédagogique ou domaine connexe.	10 points
7. Expérience dans le domaine de l'environnement.	15 points
Total	100 points

- ✓ L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.
- ✓ La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère.
- ✓ La note technique minimale totale requise est de 70 points/100 pour passer à l'étape d'évaluation des offres financières.

b) **Notation Financière** :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante :

$$Note\ Financière\ de\ l'offre\ (i) = \frac{Montant\ de\ l'offre\ la\ moins\ disante}{Montant\ de\ l'offre(i)} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

c) **Note Globale (NG)** :

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

$$Note\ Globale\ de\ l'offre\ (i) = [0,7 * Notation\ Technique\ de\ l'offre\ (i)] + [0,3 * Notation\ Financière\ de\ l'offre\ (i)]$$

L'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.



6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une offre technique

- Une copie de la carte d'identité du/de la candidat(e) (personne physique) ou de la personne désignée par la personne morale ;
- Un curriculum vitae détaillé du/de la candidat(e) (personne physique) ou de la personne désignée par la personne morale conformément au modèle en **annexe 1** ;
- Une demande signée au nom du Directeur Général de l'ANPR par le/la candidat(e) ;
- Tout document justifiant des diplômes, des certificats, des références et des attestations de l'expérience du/de la candidat(e) (personne physique) ou de la personne désignée par la personne morale en tant qu'expert(e) ;
- Une copie récente du RNE (pour les personnes morales).

- Une offre financière

Une offre financière, sous pli fermé et en hors TVA, précisant le coût unitaire de l'homme-jour ainsi que le montant total de l'offre, sur la base d'une charge de travail globale estimée à **12 hommes-jours**, incluant les frais de la mission hors Tunis conformément au modèle en **annexe 2**.

NB : Toute offre financière non présentée sous pli fermé entraînera le rejet de l'ensemble du dossier de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par rapid-poste ou déposés au bureau d'ordre de l'ANPR, en version papier, sous plis fermés et anonymes, portant uniquement la mention suivante :

« Confidentiel : ARESSE – Sélection d'un(e) expert(e) en ingénierie de la formation et innovation pédagogique »

, et ce au plus tard le **05 juin 2026** à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
Rue Danton & Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis – Tunisie**

Le cachet du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi.

Directeur Général

Pr. Chedly ABDELLY



Page 4 sur 4